

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 12 juillet 2019**

Le douze juillet deux mil dix-neuf à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, M Yves-Marie DROUET, M. Alain LECONTE, M. Edouard MABIRE, M. Guy FEUARDANT, Mme Marie-Hélène GAULTIER, M. Michel PACILLY, M. Philippe TARDIF.

Absente : Mme Laurence CHANU (a donné pouvoir à Marie-Hélène GAULTIER)

Secrétaire de séance : M. Alain LECHEVALIER

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande d'ajouter les objets suivants à la réunion de Conseil :

- Bâtiments – Devis travaux divers
- Baux parcelles communales – renouvellement
- Lotissement des Ecoles – Devis estimatif raccordement et branchements eau potable
- Lotissement des Ecoles – Classement de la voirie du lotissement dans le domaine public

Ces nouveaux objets porteront les numéros 12, 13, 14 et 15.

Informations du Maire

- Lotissement rue des Ecoles
- Autorisation travaux immeuble commerce
- Gîte de groupe
- Boviduc
- Conseillers communautaires
- FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)
- Vitraux commémoratifs Gustave Camberton (lycée professionnel DOUCET)
- Inspection sécurité sanitaire cantine scolaire
- Embauche personnel
- Remerciements pour les subventions versées
- Implantations services fiscaux
- Ragondins
- Eoliennes

01 Bâtiments – Réfection joints Eglise

Madame le Maire présente au Conseil les devis se rapportant à des travaux divers de maçonnerie (réfection de joints en pied de mur de l'église et contrefort, sur escalier ainsi que les panneaux joints sur clocher).

Le Conseil, après avoir étudié les propositions, et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise POULAIN BATIMENT des Moitiers d'Allonne pour les travaux de réfection des joints à l'église s'élevant à un montant de 3 415,83€ HT

DECIDE de retenir également l'entreprise POULAIN BATIMENT des Moitiers d'Allonne pour la fabrication et pose d'un portillon en bois exotique ainsi que la réfection de plinthes sur la porte principale de l'église pour un montant de 1 015,54 € HT

AUTORISE le Maire à signer le document et effectuer les règlements correspondants.

02 Bâtiments – Construction de l'atelier municipal – avenant n° 1 maîtrise d'œuvre

Madame le Maire présente au Conseil la proposition d'avenant n° 1 à la convention du 06 décembre 2019 se rapportant à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de l'atelier municipal rue de la Roquette.

Cet avenant définit la modification de la convention précitée au regard du montant du coût des travaux estimés à 130 000.00 € lors de l'appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Le projet initial a évolué au fur et à mesure des réunions de préparation :

- surface du hangar plus importante avec auvents de chaque côté, diminution hauteur charpente
- voirie pour l'accès au hangar
- construction d'une clôture et d'une haie

L'estimation du coût des travaux est portée à 256 971 € HT pour un taux de prestation de 8.5 % HT, soit un forfait de 21 840 € HT

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition d'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'atelier municipal, AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

03 Acquisition matériel informatique au groupe scolaire – Validation devis

Madame le maire présente au Conseil le devis signé par ses soins pour l'acquisition d'ordinateurs au groupe scolaire, à savoir :

- Remplacement de 5 ordinateurs portables devenus obsolètes (Ecole numérique)
- Remplacement d'1 unité centrale devenue obsolète
- Remplacement de 6 disques durs vers SSD pour 4 portables de 2015 et 2 portables de 2017.

Le Conseil, après en avoir délibéré

VALIDE la signature du devis de la société SPID INFORMATIQUE de Saint-Lô d'Ourville pour le renouvellement et mise à jour d'ordinateurs au groupe scolaire et s'élevant à 3 388.97 € HT, AUTORISE le Maire à effectuer le règlement correspondant à cette affaire.

04 Cessions bâtiments – Proposition d'acquisition des bâtiments du presbytère

Madame le Maire présente au Conseil une proposition émanant du Cabinet FAUDAIS pour l'achat des bâtiments du presbytère situés au 15 et 17 rue des Deux Eglises.

Le Conseil, après avoir étudié le dossier et après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ la proposition du Cabinet FAUDAIS pour l'acquisition des bâtiments du presbytère s'élevant à 144 000.00 €, prix net vendeur (hors frais de négociation et hors frais de notaire

AUTORISE le Maire à signer le compromis avec le Cabinet FAUDAIS

L'acte de vente à intervenir aura lieu auprès de la SCP BLEICHER et BOISSET de Barneville-Carteret.

05 Lotissement des Ecoles – Modification du règlement du lotissement

Madame le Maire présente au Conseil le projet de modification du règlement du lotissement rue des Ecoles se rapportant à la correction du tableau des surfaces pour les parcelles du lotissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la modification précitée du règlement du lotissement se rapportant à l'actualisation des surfaces des parcelles du lotissement,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

06 Lotissement des Ecoles – Validation choix des entreprises pour les travaux d'aménagement VRD

Suite à une consultation des entreprises sous forme de procédure adaptée ouverte (avec négociation éventuelle) qui se terminait le vendredi 14 juin 2019 à 23 heures 59 minutes, la commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 1^{er} juillet 2019 à 10 heures afin de procéder, après ouverture des plis et analyses, au choix des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement VRD du lotissement rue des Ecoles « Les Murets d'Allonne ».

Madame le Maire donne lecture au Conseil des rapports d'analyses des offres et des choix de la commission d'appel d'offres, à savoir :

- Lot 1 – Terrassement, voirie, assainissement eaux usées et eaux pluviales
Entreprise MESLIN de Barneville-Carteret pour un montant de 215 040.03 € HT
- Lot 2 – Tranchées communes des réseaux souples, télécom et eau potable
Entreprise SITPO d'Agneaux pour un montant de 38 982.80 € HT
- Lot 3 – Espaces verts,
Entreprise AMIOT ESPACES VERTS de Valognes pour un montant de 21 265.00 € HT

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 abstentions

VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres pour les entreprises retenues telles que désignées ci-dessus

AUTORISE le Maire à signer les marchés et toutes pièces afférentes à l'ensemble de ces travaux

07 Lotissement des Ecoles – Avenant n° 4 maîtrise d'œuvre – Ajustement rémunération sur coût estimatif des travaux

Madame le Maire présente au Conseil la proposition d'avenant n° 4 se rapportant à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement rue des Ecoles et définissant la modification du contrat initial au regard de l'ajustement de la rémunération sur le coût estimatif des travaux.

Selon le du CCAP 8.3 et suite à l'engagement du maître d'œuvre, la rémunération provisoire de maîtrise d'œuvre basée sur le montant estimatif des travaux de 250 000.00 € HT, est remplacée par la rémunération définitive basée sur le montant de l'AVP validé par le Conseil le 06 novembre 2018, soit 398 618.94 € HT ;

La rémunération du maître d'œuvre (taux de 9.81 % inchangé) sur la mission de base s'élève donc à 39 104.52 € HT.

Les missions au forfait restent au montant de 15 420.00 € HT

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition d'avenant n° 4 du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Lotissement rue des Ecoles, portant le montant de la rémunération définitive pour la mission de base à 39 104.52 € HT, soit une rémunération totale de 54 524.52 € HT

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

08 Lotissement des Ecoles – Avenant n° 5 maîtrise d'œuvre – Suivi architectural (missions complémentaires)

Madame le Maire propose au Conseil d'inclure dans les missions complémentaires de maîtrise d'œuvre pour la création du lotissement des Ecoles, la mission « suivi architectural » ; cette mission consiste dans un premier temps en la rédaction pour chaque parcelle d'une fiche décrivant l'approche architecturale et paysagère, et les modalités d'accès à l'architecte et au paysagiste de l'opération, fiche qui sera transmise aux futurs acheteurs.

Il est attendu, de l'architecte et du paysagiste, un accompagnement des projets de construction auprès des acquéreurs (2 heures par projet).

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'inclure la mission « Suivi architectural et paysager » uniquement pour l'aide au particuliers, mission au forfait / parcelle pour un montant de 200 € pour 2 heures)

VALIDE la proposition d'avenant n° 5 du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Lotissement rue des Ecoles, portant le montant de la rémunération à 3 800 € HT

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Cette prestation gratuite pour l'acquéreur, sera portée dans le compromis de vente et devra être réalisée avant le dépôt de permis de construire.

Le règlement sera effectué au fur et à mesure des prestations réalisées.

09 Lotissement des Ecoles – Estimatif pour desserte en électricité et éclairage public

Madame le Maire présente au Conseil le devis estimatif du SDEM se rapportant à la desserte en électricité et en éclairage public du lotissement rue des Ecoles, à savoir :

- travaux de réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, soit une participation de la commune de 15 200 € HT pour 19 parcelles,
- Travaux de fourniture et pose de matériel d'éclairage public avec armoire, soit une participation de la commune de 9 900 € HT pour 9 lampadaires

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le devis estimatif du SDEM 50 pour les dessertes en électricité et éclairage public comme indiqué ci-dessus pour une participation de la commune d'un montant total HT de 25 100 € HT

10 Lotissement des Ecoles – Commercialisation et cession des parcelles

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de préparer la commercialisation des terrains, l'ensemble des travaux d'aménagement du lotissement « Les Murets d'Allonne » situé rue des Ecoles, débutant courant septembre prochain

- Le lotissement est composé de 19 parcelles viabilisées d'une superficie comprise entre 317 m² et 859 m²,
- Les prix de cession sont établis en fonction de la superficie et de l'emplacement de chaque lot,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE le prix des parcelles établi par Madame le Maire,

AUTORISE la cession de 19 parcelles libres de construction au sein du lotissement communal « Les Murets d'Allonne » situé rue des Ecoles, aux conditions suivantes :

- Tout acquéreur potentiel peut poser une option pour réserver une parcelle
- Une promesse d'achat sera établie en deux exemplaires pour chaque parcelle et signée par le ou les acquéreurs, ceci pour engagement de réservation,
- les actes à intervenir seront établis par la SCP BLEICHER et BOISSET notaires à Barneville-Carteret, les frais d'acquisition restant à la charge des acquéreurs

Tout acquéreur potentiel pourra se renseigner en mairie sur les démarches nécessaires à la vente de ces parcelles.

11 Proposition de cession à la commune d'un moulin du Bosquet

Cet objet est reporté à une prochaine réunion de Conseil.

12 Bâtiments – Devis travaux divers

Madame le Maire présente au Conseil les différents devis reçus en mairie se rapportant à des travaux à réaliser sur les bâtiments communaux, au groupe scolaire, à la mairie et à la cantine scolaire

Le Conseil, après avoir étudié les propositions et après en avoir délibéré,

DECIDE de valider les devis suivants :

- Groupe scolaire : remplacement porte de liaison entre les classes maternelles et le préau, devis de l'entreprise POULAIN BÂTIMENT des Moitiers d'Allonne pour un montant total de 2 879,18€ HT
- Mairie : rénovation sol et murs bureau secrétariat de mairie, devis de l'entreprise MARTIN Patrick des Moitiers d'Allonne pour un montant de 2 681.10 € HT,
- Cantine scolaire : Rénovation de la peinture côté cuisine devis signé par le Maire en date du 09 juillet 2019 de l'entreprise MARTIN Patrick des Moitiers d'Allonne pour un montant de 2 042.50 € HT

13 Baux parcelles communales - renouvellement

Madame le Maire expose au Conseil que la reconduction des baux pour l'occupation des parcelles A 623 (Hatainville) et ZL (Le Bosquet) d'une surface respective de 1ha 01a et 99a 10ca n'a pas été renouvelée depuis le 01 octobre 2015.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler les baux précités pour les périodes suivantes :

du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2018

- parcelle A 623 au loyer annuel de 88.00 €
- parcelle ZL 25 au loyer de 88.00 €

du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021

- parcelle A 623 au loyer annuel de 90.00 €
- parcelle ZL 25 au loyer de 90.00 €

AUTORISE le Maire à signer avec les preneurs, les baux à intervenir

CHARGE le Maire d'émettre les titres correspondant aux périodes non facturées aux preneurs depuis le 1^{er} octobre 2017, soit 2017/2018, 2018/2019.

14 Lotissement des Ecoles – Devis estimatif raccordement et branchements eau potable

Madame le Maire présente au Conseil le devis estimatif de la SAUR se rapportant au raccordement en eau potable en tranchée ouverte et branchements du lotissement « Les Murets d'Allonne » rue des Ecoles.

Le Conseil, après avoir étudié le dossier et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le devis estimatif de la SAUR pour raccordement et branchements en eau potable des 19 parcelles du lotissement des Ecoles, s'élevant à un montant HT de 5 081.81 €

Les 4 branchements des parcelles 16, 17 18 et 19 seront raccordées sur la canalisation principale de la rue des Ecoles.

15 Lotissement des Ecoles – Classement de la voirie du lotissement dans le domaine public

Madame le Maire rappelle que les voies nouvelles du lotissement « Les Murets d'Allonne » de la rue des Ecoles doivent être transférées du domaine privé de la commune au domaine public pour acquérir le statut de voie communale.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré :

ACCEPTENT le classement de la voie nouvelle du lotissement « Les Murets d'Allonne » de la rue des Ecoles dans le domaine public à l'issue des travaux ;

PRECISENT que le tableau des voies communales sera mis à jour quand le métrage linéaire de la voirie sera établi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Affichage : 04.07.2019 - Convocation 04.07.2019

Conseillers en exercice : 13 – Présents 12 – Votants 13.

Aux Moitiers d'Allonne, le 15 juillet 2019
Le Maire, Michèle SONILHAC